



SNFOLC 62
Syndicat National Force Ouvrière
des Lycées et Collèges
Académie de Lille

Union Départementale Force Ouvrière
10 avenue Van Pelt 623003Lens

Tél : 03.21.78.10.77 <http://www.fo-snfolc62.fr/>
mél : snfolc62@yahoo.fr et snfolc-62@orange.fr

Les positions de Force Ouvrière relatives à l'enseignement

Dans l'enseignement, Force Ouvrière défend l'Instruction publique et le droit à l'instruction. Cet engagement nous conduit à condamner les politiques scolaires qui dénaturent l'institution d'enseignement par l'abandon de sa mission de transmission des connaissances, la dégradation continue des conditions de travail des enseignants et la perte progressive du sens de l'activité professorale.

Les réformes ont conduit les enfants des milieux défavorisés vers un échec scolaire massif, et ont tendance à faire réapparaître des réseaux ségrégatifs, sous la forme de zones de non enseignement, véritables ghettos scolaires. Nous, personnels de l'enseignement, en supportons directement les conséquences : déqualification, pénibilité, dénaturation, perte de sens et absurdité fréquente de notre travail.

En parallèle, comme les autres agents publics, nous sommes victimes d'une volonté néolibérale de compresser, quel qu'en soit le coût social pour personnels, le budget de l'Etat : nos traitements, nos droits à pension, nos postes, nos obligations de service, notre charge de travail sont sans cesse menacés ou attaqués ; dans ce contexte historique, nous devons nous mobiliser pour que soit mis un terme à ces politiques publiques, et avons à nous organiser pour que prenne fin ce processus destructeur qui menace de nous broyer.

Notre attachement à l'instruction des enfants et de la jeunesse nous conduit ainsi à combattre sur deux fronts : d'un côté bien des réformes pédagogiques (programmes, méthodes, réforme du lycée...) empêchent toute transmission cohérente et systématique des savoirs ; de l'autre côté des politiques néolibérales qui implantent dans les établissements le néomanagement public et la gestion des ressources humaines avec pour objet de piloter le système d'enseignement, comme un groupe privé, par l'intermédiaire d'objectifs financiers (la loi "LOLF" de 2001) et d'emplois (la "RGPP" depuis 2007),

laissant ainsi pour seul horizon aux enseignants une privatisation en pièces détachées, avec ou sans régionalisation préalable.

Ces réformes pédagogiques et ces politiques néolibérales, devenues avers et revers d'une seule et même pièce, rencontrent sur leur chemin un obstacle : le statut des personnels fonctionnaires, autour duquel se livrent et se livreront des affrontements sociaux décisifs pour nos professions parce que, ultime protection des enseignants et autres agents publics, il fait barrage à l'achèvement de la libéralisation scolaire par liquidation de l'instruction publique (voir encadré).

L'engagement du syndicat Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Notre engagement syndical est double. En premier lieu, le SNFOLC 62 se consacre à la défense des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels, des personnels fonctionnaires et des personnels précaires de l'enseignement. Dans la conjoncture présente, cet engagement syndical se traduit par le refus de l'autonomie et de la concurrence des établissements, de la déqualification des tâches, de la pénibilité croissante du travail, du management public, du néolibéralisme scolaire, de la reproduction des inégalités culturelles, du pédagogisme formel sans contenu, de l'échec scolaire massif organisé par les réformes successives de l'Education nationale, et de la création progressive d'un marché scolaire sur lequel les établissements scolaires sont appelés à se transformer en entreprises, et l'enseignement destiné à devenir marchandise.

En second lieu, notre syndicat fait partie de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC-FP FO). La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT-FO) se considère l'héritière de l'ancienne CGT créée en 1895, et se distingue comme elle par son attachement farouche à l'indépendance syndicale à l'égard des employeurs, privés et publics, ainsi que des organisations partisans ; dans cette conception du syndicalisme, le rôle de l'organisation syndicale est de soutenir, porter et impulser si besoin les revendications des salariés et agents publics, sans avoir à tenir compte des pressions patronales, politiciennes ou gouvernementales. L'action des syndicats s'exerce alors directement contre les employeurs, les organisations confédérées dans la CGT-Force Ouvrière n'ayant pas, en tant que syndicats, à se préoccuper des partis et autres groupements qui, en dehors du mouvement syndical, poursuivent leurs objectifs de conservation ou de transformation sociale.

Une conséquence de ce principe d'indépendance syndicale est l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du syndicat, à toutes les formes de militantisme associatif ou partisan correspondant à ses conceptions sociales, philosophiques, politiques ou religieuses, la CGT-FO se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire

dans le syndicat pour y militer les opinions partisans ou associatives qu'il professe au dehors. L'expérience historique a amplement démontré que cette conception permet, sur la base de l'entente autour des revendications professionnelles (salaires, conditions et pénibilité du travail, emplois, horaires, nature des tâches...) et interprofessionnelles, d'éviter les divisions d'origine non syndicale, de réaliser l'unité des collectifs de travailleurs et d'obtenir la satisfaction de leurs revendications aussi bien offensives que défensives.

La CGT-Force Ouvrière, une confédération syndicale qui résiste

Sans doute du fait de sa conception du syndicalisme et de son indépendance, la CGT-Force Ouvrière depuis les années 1980 se distingue par son refus constant des contre-réformes sociales lancées avec régularité, à la demande des financiers et des firmes multinationales, par les gouvernements et la commission européenne. Force Ouvrière est ainsi devenue la seule centrale syndicale à n'avoir jamais cessé d'affirmer que le recrutement de fonctionnaires, l'augmentation des salaires, du point d'indice et des retraites permettraient, à une époque où les entreprises atteignent des taux de rentabilité jamais atteints par le passé, de relancer, par l'intermédiaire de la dépense publique et de la demande de biens de consommation, l'économie, l'investissement et l'emploi. La CGT-FO est aussi la seule confédération à revendiquer le retour à 37,5 annuités pour une retraite à taux plein, avec suppression de la décote.

De l'importance de votre statut

Entre l'employeur et vous, c'est sa liberté qui vous opprime, et la réglementation qui vous protège de l'arbitraire. Le statut transforme les rapports de force, toujours déséquilibrés, en rapports de droit : comme le droit du travail, il est un compromis qui protège par la réglementation la partie faible dans la relation de domination / subordination qu'est toujours, en fait et en droit, la relation de travail.

L'évolution présente vers la libéralisation / déréglementation de la relation de travail déprotège les salariés et les agents publics par une dépossession brutale des droits protecteurs acquis lors de décennies de luttes sociales et syndicales ; il importe au plus haut point de stopper cette offensive des employeurs privés et publics pour reprendre la marche historique d'élaboration progressive d'un statut toujours plus protecteur du travail subordonné.

SNFOLC 62